

La Table habitation de Lachine et le développement du logement social et communautaire à Lachine

(Document proposé pour adoption par la Table habitation de Lachine, le 9 juin 2014)

1. Rôle et responsabilités de la Table habitation de Lachine

- 1.1 La Table habitation de Lachine est une table de concertation locale multisectorielle et multiréseaux fondée en 2004. Son objectif est de promouvoir l'accès à des logements de qualité dans l'arrondissement Lachine dans une perspective de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale. Cette table de concertation est membre de Concert'Action Lachine, la table de développement sociale de l'arrondissement Lachine, et est représentée au sein de son conseil d'administration.
- 1.2 La Table habitation de Lachine est soucieuse des besoins locaux et de l'utilisation judicieuse et planifiée des programmes permettant le développement de logements sociaux et communautaires sur le territoire de Lachine.
- 1.3 Depuis 2004, la Table habitation Lachine a partagé et acquis des connaissances et mûri sa réflexion sur le rôle qu'elle compte jouer à Lachine. Il en ressort que, dans une perspective d'empowerment communautaire local, la Table habitation de Lachine compte être une instance qui oriente le développement et initie des projets locaux de logements sociaux et communautaires sur le territoire.
- 1.4 Dans l'élaboration de ses orientations stratégiques pour le développement local du logement social et communautaire, la Table habitation de Lachine se veut à l'écoute des besoins du milieu et ouvert aux représentations de citoyen.ne.s et d'organismes communautaires locaux.
- 1.5 La Table habitation de Lachine souhaite que son appui soit une exigence préalable pour que la Société d'habitation du Québec et son mandataire, la Direction de l'habitation de Montréal, octroient son accord préliminaire et réserve des unités de logement pour tout projet de logements sociaux et communautaires sur le territoire de Lachine.
- 1.6 La Table habitation de Lachine compte aviser le Conseil d'arrondissement de ses analyses et positions stratégiques concernant tout projet de logements sociaux et communautaires à Lachine.

2. Rôle et reconnaissance du Conseil d'arrondissement de Lachine

- 2.1 La Table habitation de Lachine reconnaît le rôle essentiel et indépendant du Conseil d'arrondissement de Lachine et souhaite que la Direction de l'habitation de Montréal n'octroie son accord préliminaire et ne réserve des unités de logements sociaux et communautaires sur le territoire de Lachine que pour des projets appuyés par le Conseil d'arrondissement de Lachine.
- 2.2 La Table habitation de Lachine considère ainsi que le rôle du Conseil d'arrondissement est essentiel afin d'accueillir toute représentation et opinion de citoyen.ne.s ou provenant d'organismes de la société civile qui pourrait diverger du point de vue de la Table habitation de Lachine.

3. Rôle et intervention en matière d'urbanisme

- 3.1 La Table habitation de Lachine compte limiter son mandat à l'aspect social des besoins en logement, de même qu'à l'analyse et la planification de la réponse à ceux-ci. Les questions concernant d'autres enjeux d'aménagement urbain ne feraient donc pas l'objet d'une prise de position systématique de la Table habitation. La Table habitation pourra toutefois faire valoir son opinion lorsque les enjeux sociaux d'accès au logement seront directement ou indirectement concernés.

4. Conditions d'appui de la Table habitation de Lachine

La Table habitation de Lachine appuiera et fera la promotion des projets 1) qui répondent aux besoins locaux, 2) qui sont élaborés avec le milieu communautaire local et 3) qui participent aux stratégies locales de développement. Ces trois critères sont détaillés ci-dessous.

4.1 Le projet répond aux besoins locaux

Le projet répond aux besoins sociaux locaux identifiés par la Table habitation de Lachine, entre autres, en se référant à la liste de requérant-e-s mise sur pied et administrée par le Comité logement Lachine-LaSalle.

Cette identification des besoins faite par la Table habitation de Lachine peut concerner la clientèle ciblée, le soutien communautaire, la typologie et le nombre de logements, le type d'organisme (coopérative d'habitation ou OSBL d'habitation), de même que la qualité stratégique du lieu où serait réalisé le projet.

4.2 Le projet est élaboré avec le milieu communautaire local

Les membres de la Table habitation de Lachine analysent les besoins et déterminent des pistes d'action à moyen et long terme. La Table habitation de Lachine considère maintenant que la concertation locale sur le logement social et communautaire à Lachine a atteint un certain stade de maturité et que ses compétences acquises lui permettent de s'intégrer au processus décisionnel et de devenir un acteur dans la mise en œuvre territoriale du programme AccèsLogis ou de tout programme ayant des objectifs similaires.

Lachine compte plusieurs acteurs communautaires directement actifs sur des problèmes d'accès au logement :

- Le Comité logement Lachine-LaSalle dont la mission et les actions y sont entièrement consacrées;
- Le Comité vie de quartier de Duff Court, implanté dans le 2^e plus gros HLM du Québec et actif à l'échelle du quartier;
- Le Groupe d'entraide de Lachine dont un volet d'action est d'offrir des logements à loyers modiques à une clientèle ayant des besoins particuliers liés à la santé mentale;
- Trois OSBL d'habitation;
- Le Paradis, qui héberge des femmes en difficulté.

Lachine compte aussi des acteurs communautaires actifs en développement et en revitalisation concernés par l'accès au logement :

- Le Comité RUI St-Pierre;
- La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) LaSalle-Lachine.

Tous ces organismes peuvent participer à la Table habitation de Lachine. La Table habitation de Lachine entretient, par ailleurs, des liens de collaboration avec l'arrondissement Lachine, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et un maximum de deux Groupes de ressources techniques (GRT).

Critères pour que la Table habitation de Lachine considère qu'un projet est élaboré avec le milieu :

- 4.2.1 Le promoteur a démontré sa volonté de travailler avec les organismes du milieu;
- 4.2.2 La Table habitation a pu travailler en amont du projet;
- 4.2.3 La liste de requérant.e.s du Comité logement Lachine-LaSalle est utilisée¹;
- 4.2.4 Les organismes communautaires locaux qui ont une mission ou des projets en habitation ont pu contribuer;
- 4.2.5 Le projet bénéficie du soutien technique d'un des deux GRT avec lesquels la Table habitation travaille.

4.3 Le projet participe aux stratégies locales de développement

Le projet doit s'intégrer aux orientations stratégiques à moyen ou plus long terme qui sont soutenues par la Table habitation de Lachine.

¹ La liste de requérant.e.s de logements sociaux et communautaires permet aux citoyen.ne.s de Lachine d'être informé.e.s et de devenir actifs :

- En acquérant une connaissance des diverses formes de logements sociaux, des démarches pour y avoir accès et des enjeux de développement de nouveaux logements sociaux (par l'atelier d'information auquel on doit participer pour s'inscrire sur la liste) ;
 - En recevant une offre de formation spécifique sur la vie en coopératives d'habitation ;
 - En exprimant leurs besoins par une demande de logement concrète ;
 - En étant tenu.e.s au courant des actions et des développements favorisant l'accès au logement communautaire.
- La liste de requérant.e.s permet de préciser les besoins sur le territoire, de promouvoir la réalisation de nouveaux logements et de promouvoir les candidatures de personnes bien informées auprès des coopératives existantes.